



Convention sur la
diversité biologique



2010 Année internationale de la biodiversité

Réservé à l'usage des médias • Ce document n'est pas officiel

COMMUNIQUÉ DE PRESSE ¹

Les gouvernements font des progrès importants pour un accord mondial sur les ressources génétiques de la planète

Montréal, 16 juillet 2010 – Après sept jours de négociations intenses et complexes, et avec le soutien financier du Japon, les gouvernements du monde ont fait des percées importantes sur le texte d'un protocole juridiquement contraignant sur l'accès aux et le partage des avantages découlant de l'utilisation des riches ressources génétiques de notre planète. Le projet du Protocole d'Aichi Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (ABS) est maintenant en place, et sera finalisé et adopté le 29 octobre 2010 à la dixième réunion de la Conférence des Parties (COP 10) chargée de l'examen de la Convention sur la diversité biologique (CDB).

« L'Histoire se souviendra que le Protocole de Nagoya Aichi sur l'accès et le partage des avantages est né ici, à Montréal. Une fois de plus, la magie de Montréal a œuvré pour offrir l'un des instruments juridiques les plus importants dans l'histoire du mouvement environnemental », a déclaré M. Ahmed Djoghlaif, Secrétaire exécutif de la Convention.

Les deux co-présidents du Groupe de travail, Timothy Hodges du Canada et Fernando Casas de la Colombie ont déclaré: « À Montréal, nous avons assisté à une percée majeure dans les négociations. Les progrès sur des questions clés représentent un pas de géant vers l'objectif de finalisation du Protocole. Bien qu'il reste encore beaucoup à faire, nous sommes plus confiants que jamais que le Protocole ABS sera adopté à Nagoya en octobre prochain. »

Les discussions au cours de la semaine ont portées sur le projet de texte de protocole qui a été déposé au début de la neuvième réunion du groupe de travail ABS, qui a eu lieu à Cali, en Colombie, en mars de cette année. Après des négociations cette semaine à Montréal, la structure de ce texte reste intacte et un consensus s'est dégagé sur les éléments importants en conformité avec les normes et au sujet des mesures visant les utilisateurs.

L'accès et le partage des avantages se réfère à la façon dont les ressources génétiques, qu'elles soient végétales, animales ou de micro-organismes, sont accédées dans les pays d'origine, et comment les avantages découlant de leur utilisation par les divers instituts de recherche, universités ou entreprises privées sont partagés avec les personnes ou pays qui les fournissent. Veiller au partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques est l'un des trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique.

¹: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.



PNUE

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Programme des Nations Unies pour l'Environnement
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588
secretariat@cbd.int www.cbd.int



La vie en harmonie, vers le futur
いのちの共生を、未来へ
COP 10 / MOP 5

En 2002, lors du Sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable, les dirigeants mondiaux ont convenu de la nécessité d'un régime international sur l'accès et le partage des avantages. Les 4 000 participants à la huitième réunion de la Conférence des Parties, tenue en mars 2006, se sont entendus pour finaliser les négociations dès que possible et au plus tard en 2010 lors de la dixième réunion de la Conférence des Parties chargée de la CDB.

Plus de 10 000 participants sont attendus pour assister au Sommet sur la biodiversité. Le segment de haut niveau de cette rencontre historique aura lieu du 27 au 29 octobre 2010 et sera précédé par une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée exclusivement à la biodiversité, qui se tiendra à New York en septembre 2010 avec la participation des chefs d'État et de gouvernement et en lien avec la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale.

L'événement de haut niveau de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui se tiendra à New York le 22 septembre 2010, sera un événement important pour accélérer la dynamique politique. Le Président élu de l'Assemblée générale, M. Joseph Deiss a été informé de l'état des négociations par les co-présidents lors de sa visite le 7 juillet 2010 au siège du Secrétariat sur la préparation du sommet de New York.

Les gouvernements ont convenu d'utiliser une période intersessions avant Nagoya afin de faire avancer les négociations.

Notes aux éditeurs :

La Convention sur la diversité biologique (CDB) : Ouverte à la signature au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 et entrée en vigueur en Décembre 1993, la Convention sur la diversité biologique est un traité international pour la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable des composantes de la diversité biologique et le partage juste et équitable des avantages de l'utilisation des ressources génétiques. Grâce à ses 193 Parties signataires, la Convention jouit de la participation quasi universelle des pays engagés à préserver la vie sur Terre. La Convention cherche à éliminer toutes les menaces qui pèsent sur la diversité biologique et les services offerts par les écosystèmes, notamment les menaces associées aux changements climatiques, au moyen d'évaluations scientifiques, du développement d'outils, de mesures et de procédés d'encouragement, du transfert de technologies et des pratiques exemplaires, et de la participation active et à part entière des parties prenantes compétentes, dont les communautés autochtones et locales, les jeunes, les ONG, les femmes et le milieu des affaires. Le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques est un traité complémentaire qui vise à protéger la diversité biologique contre les risques possibles que posent les organismes vivants modifiés issus de la biotechnologie moderne. Cent cinquante-sept pays et l'Union européenne sont parties au Protocole à ce jour. Le Secrétariat de la Convention et de son Protocole de Cartagena est situé à Montréal.

Pour plus d'information, visitez www.cbd.int.

Accès aux ressources génétiques et partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation: La Convention sur la diversité biologique reconnaît le droit souverain des États sur leurs ressources naturelles dans les zones relevant de leur juridiction. Les Parties à la Convention ont donc le pouvoir de déterminer l'accès aux ressources génétiques dans les zones relevant de leur juridiction. Les Parties ont également l'obligation de prendre des mesures appropriées dans le but de partager les avantages découlant de leur utilisation. Les ressources génétiques, qu'il s'agisse de plantes, d'animaux ou de micro-organismes, peuvent être utilisées à des fins différentes. Les utilisateurs de ressources génétiques peuvent inclure des instituts de recherche, des universités et des entreprises privées opérant dans divers secteurs comme les produits pharmaceutiques ou cosmétiques, l'agriculture, l'horticulture et la biotechnologie. Les avantages découlant des ressources génétiques peuvent inclure le résultat de la recherche et du développement réalisés sur les ressources génétiques, le transfert de technologies qui font usage de ces ressources, la participation aux activités de recherche biotechnologique, ou les avantages monétaires découlant de la commercialisation de produits basés sur les ressources génétiques. Voir : www.cbd.int/abs

Les documents en cours de discussion à la neuvième réunion du Groupe de travail, sont disponibles au : www.cbd.int/wgabs9/

L'Année internationale de la biodiversité 2010 : Les Nations Unies ont déclaré 2010 l'Année internationale de la biodiversité, et des gens partout à travers le monde travaillent pour protéger cette richesse naturelle irremplaçable et pour réduire la perte de biodiversité. Ceci est vital pour le bien-être actuel et futur des humains. L'Année internationale de la biodiversité représente une opportunité unique pour améliorer la compréhension du rôle vital joué par la biodiversité dans le maintien de la vie sur Terre. Visitez www.cbd.int/2010/ pour en découvrir davantage.

Vous pouvez aussi visiter la page Facebook : www.facebook.com/iyb2010.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez communiquer avec : David Ainsworth au +1 514 833 0196 ou à david.ainsworth@cbd.int ou Johan Hedlund au + 1 514 287 6670 ou à johan.hedlund@cbd.int.
